



AVIS AUX CLIENTS DU CABINET

Afin de lutter efficacement contre le COVID-19 tout en assurant votre sécurité et celle des membres du cabinet, merci de respecter les mesures suivantes :



En cas de rendez-vous au cabinet, nous communiquer dès maintenant par mail à l'adresse secretariat@blot-avocat.com votre numéro de téléphone portable.



Prendre votre propre stylo.



Être à l'heure au rendez-vous et attendre à l'extérieur que l'on vous appelle sur votre téléphone portable avant de rejoindre le cabinet. En cas d'audience à compter du 25 mai, respecter strictement l'horaire prévu en vous présentant au palais de justice 15 minutes à l'avance.



Vous devez porter un masque couvrant le menton, la bouche et le nez, dès votre arrivée. En cas d'audience, il est fortement conseillé de porter un masque.



Vous désinfecter les mains à l'aide de gel hydroalcoolique, mis à votre disposition.



Respecter une distanciation sociale de plus d'un mètre et éviter de toucher les poignées en laissant votre hôte s'en charger.



Si vous devez laisser des documents, merci de les déposer vous-même dans la bannette prévue à cet effet.



Privilégier, dans la mesure du possible, les rendez-vous téléphoniques ou en visio (les rdv se prennent directement en ligne sur le site internet du cabinet www.blot-avocat.com)



Si vous souhaitez déposer des documents en dehors de tout rendez-vous, merci de les laisser dans la boîte aux lettres à l'entrée du cabinet.



L'accès au cabinet n'est possible que sur rendez-vous pour le public.